

## BULLETIN MUNICIPAL Février 2016

### Mot du maire

Aurons-nous cette année, un mois de février sans neige ? Les vacances scolaires ont commencé dans certaines zones scolaires et nos vacanciers sont déçus car ils ne peuvent pas aller glisser sur les pentes de Prabouré. Peut-être va-t-elle arriver mais si les enfants s'ennuient, il existe des solutions !

Le Centre de Loisirs intercommunal de la vallée de l'Ance sera ouvert durant ces deux semaines de vacances d'Hiver, dans les locaux de la Maison de l'Enfance à Eglisolles : les enfants à partir de 3 ans jusqu'à 12 ans sont accueillis à la journée (à partir de 8h15 le matin jusqu'à 18h le soir) ou à la demi-journée (à partir de 13h30) avec la possibilité d'un ramassage (gratuit) en minibus (point d'accueil à l'école de Viverols) et un service de restauration. Les tarifs sont calculés en fonction du quotient familial avec une réduction selon le nombre d'enfants. L'équipe composée de 3 animatrices diplômées proposera un programme diversifié (sorties, grands jeux, ateliers créatifs...) alliant détente et découverte : la 1<sup>ère</sup> semaine sera consacrée à une formation pour devenir agent secret ; un entraînement intensif, pour apprendre les techniques permettant de passer inaperçu, tout en récoltant un maximum d'informations, débouchera sur une mission ; sans oublier le ciné goûter du Mercredi « Phantom boy » dessin animé à partir de 7 ans. La 2<sup>ème</sup> semaine emmènera l'imaginaire des enfants dans l'univers des 1001 nuits, en construisant le palais d'Aladin, avec un coup de pouce du génie, la route des épices réservera quelques surprises... sans oublier un après-midi jeux à la Ludothèque et une sortie ski à Prabouré ( ?).

*Vous pouvez retrouver plus d'informations sur le fonctionnement (inscriptions, programme, tarifs...) sur le site de la Communauté de Communes [www.valleedelance.eu](http://www.valleedelance.eu) rubrique services à la population/enfance et jeunesse. Contact : Jérôme MAY 04 73 72 31 29 [mde.ccva@orange.fr](mailto:mde.ccva@orange.fr)*



## Informations diverses

- Nous rappelons aux **propriétaires de terrains boisés** qui souhaitent exploiter leur domaine forestiers que la mairie doit être informée **avant** le début de tous travaux afin de réaliser un état des lieux des chemins desservant le chantier. En cas de non-déclaration, le propriétaire forestier sera tenu pour responsable de toute dégradation et la remise en état pourrait se faire à ses frais s'il y a des plaintes des autres riverains.
- le **Commissaire Enquêteur** intervenant sur le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de la communauté de communes de la Vallée de l'Ance, sera présent à Viverols pour la deuxième fois le samedi 5 Mars entre 9 H et midi, à la mairie. Nous vous conseillons de venir le voir si vous avez des ambitions actuelles de construction de bâtiment qui ne répondent pas aux directives du PLUi.
- **Le SIVOM d'Ambert** vous informe qu'une tournée de vidange de fosses se fera sur le secteur le mercredi 9 mars. Pour vous inscrire, contactez Aurélie Ribes au 0473823781
- **Le SPANC** (Service Public d'Assainissement non Collectif) du SIVOM d'Ambert vous rappelle qu'il est à votre disposition pour étudier avec vous, toute réhabilitation de vos installations d'assainissement individuels. Des subventions d'aide aux travaux sont possibles: elles viennent de l'Agence de l'Eau où elles sont en augmentation et du Conseil Départemental. Pour tout renseignement s'adresser au SIVOM d'Ambert, 0473823765.
- **Le Contrat territorial de l'Ance du Nord amont est signé !** Conscients des enjeux liés à l'eau pour les générations futures, un travail important d'animation, de concertations et d'échanges a été mené depuis le 25 octobre 2012, date d'approbation de la démarche de contrat par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Les élus locaux, les partenaires techniques et financiers, les associations forestières, la profession agricole, les scientifiques, ... se sont associés pour élaborer une politique de gestion de l'eau à l'échelle de la masse amont de l'Ance du Nord.

Le Contrat territorial de l'Ance du Nord amont a été **signé le 15 janvier 2016** marquant le lancement d'un programme d'actions multithématique d'une durée contractuelle de 5 ans. Cet engagement commun des acteurs locaux, du maître d'ouvrage, des partenaires techniques et financiers permet la mise en œuvre de 20 actions sur 2016-2020.

Le coût prévisionnel total du contrat, sur 5 ans, s'élève à 3 002 511 euros TTC. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le FEDER Auvergne, le Conseil régional Auvergne et les Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire apportent leur soutien financier à hauteur de 80%, montant maximum. L'autofinancement (20% restant) est partagé entre les différentes communautés de communes selon le linéaire concerné.

La Communauté de communes de la Vallée de l'Ance assurera la coordination de l'ensemble des actions du Contrat territorial de l'Ance du Nord amont. Afin de lancer les actions, **une cellule d'animation** est mise en place. Elle est composée de l'animatrice du contrat, et d'un interlocuteur à venir, le technicien de rivière.

Le diagnostic et le programme d'actions sont détaillés sur le site de la CCVA à l'adresse suivante: <http://www.ccvalleedelance.eu/cadre-de-vie/environnement/le-contrat-territorial-ance-du-nord/>. Ces actions, rappelons-le, n'ont aucune portée réglementaire et dépendent d'une prise de conscience de chacun pour un intérêt commun et d'avenir.

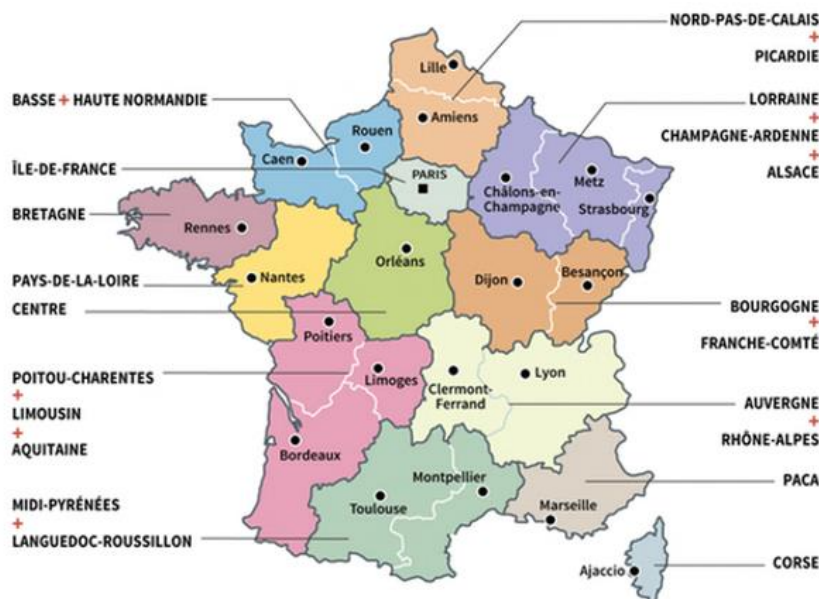
## L'évolution territoriale : les grandes régions et l'intercommunalité

Comme vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, nous appartenons à la région Auvergne Rhône-Alpes, c'est-à-dire à un territoire qui se rapproche des grands territoires européens comme les provinces italiennes ou les landers allemands. Et pourtant, La France depuis longtemps a préféré le centralisme étatique à la décentralisation régionale. Cela avait commencé avant la révolution afin d'étendre le domaine royal mais s'était poursuivi après pour mobiliser le peuple dans une « Patrie en danger ». Communes et départements étaient alors préférés car ils présentaient moins de menace pour le pouvoir central. Les préfets étaient chargés de faire la guerre aux spécificités provinciales, tandis que les « hussards de la République » s'attaquaient aux parlers locaux.

Toutefois, dès 1910, l'éminent géographe Paul Vidal de la Blache recommandait la création de nouvelles grandes régions : Rhône-Alpes-Auvergne, Bourgogne-Franche-Comté, etc... En 1966, Michel Rocard exhortait la France à « décoloniser la province ». En 1969, le général de Gaulle soulignait que « l'effort multiséculaire de centralisation longtemps nécessaire ne s'imposait plus désormais ». Ainsi, depuis quelques années, la comparaison avec les succès économiques de certains voisins européens plus décentralisés, la prise de conscience de notre mille-feuille administratif, ont amené à reconsidérer notre structure administrative.

Depuis 2012, plusieurs scénarios ont été étudiés : en juin 2014, le Président de la République tranche pour la création de 14 régions réduite au nombre de 13 en novembre 2014 après de vifs débats en deuxième lecture à l'assemblée nationale

Les nouvelles régions selon le redécoupage 2015 seront les suivantes à partir de 2016:



Hors métropole il existe cinq régions : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.

Pierre Bonte dans son dernier livre « Mes petites France », affirme que « l'attachement à la province est resté vivace ». La politique centralisatrice des gouvernants et le zèle des préfets n'ont pas réussi à « faire disparaître pour autant, dans le cœur des Français, le sentiment d'appartenance à leur province. ».

Mais la réforme territoriale ne doit pas s'arrêter là. Le Premier Ministre a annoncé au

printemps 2014

- "une nouvelle carte intercommunale, fondée sur les bassins de vie" qui entrera en vigueur "au 1er janvier 2017". Depuis le 1er janvier 2015, pratiquement toutes les communes sont regroupées en intercommunalités: communautés de communes, d'agglomérations, urbaines ou futures métropoles. L'intercommunalité désigne en France le regroupement de communes dans une structure légale chargée d'exercer des compétences qui lui sont déléguées par les communes membres. La structure est administrée par des représentants élus de chacune des communes concernées. Au 1er janvier 2014, il existait 2 145 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.
- "la suppression des conseils départementaux": c'est à dire la suppression des départements d'ici à 2021, même si les propositions faites par les préfets fin 2015 pour la création des nouvelles communautés de communes plus vastes, ont respecté au moins pour notre département, les limites administratives.

### **Où en sommes-nous dans l'évolution locale de notre nouvelle intercommunalité ?**

Malgré le vote de notre conseil municipal et de celui de nombreux villages de la vallée de l'Ance qui, refusant la proposition du préfet du Puy-de-Dôme, proposait un rapprochement avec la Loire et la Haute-Loire, il semble que nous nous acheminions irrémédiablement vers une intercommunalité réunissant les 7 communautés de communes de l'arrondissement d'Ambert. La décision finale sera prise par le préfet avant le 31 Mars 2016 mais dès à présent, nous avons appris lors du dernier conseil communautaire fin Janvier, que des réunions s'étaient tenues depuis décembre entre les présidents des différentes communautés de communes de l'arrondissement. Une charte commune de développement a été élaborée dite charte de territoire reposant sur 3 axes :

- Renforcer l'attractivité du territoire pour accueillir de nouveaux habitants tout en favorisant le maintien de la population actuelle
- S'appuyer sur les ressources locales pour développer une économie durable au sein du Parc Livradois-Forez
- Le territoire Ambert Livradois-Forez ouvert sur la grande région mais attentif au micro-local

Nous avons demandé que les maires de la vallée de l'Ance majoritairement opposés à ce projet, participent directement ou indirectement à ces réunions en accompagnement de leur président. Nous vous tiendrons régulièrement au courant de l'évolution de ces réunions qui revêtent un caractère fondamental pour notre avenir.

N° Détail des projets

	Avis favorables	Favorable avec réserve	Avis défavorables	Total avis attendus
4 Pays d'Ambert + Pays d'Olliergues + Livradois Porte d'Auvergne + Haut Livradois + Pays d'Arzac + Pays de Cunlhat + Vallée de l'Ance	47	2	16	65

